

# LA NAVETTE DU BUDGET

## LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. PAULIN reproche au Président du Conseil de s'être montré si dur pour la classe ouvrière qu'il avait déjà atteinte par ses décrets-lois.

M. Joseph DENAIS. — La grève n'a pas été décidée contre les patrons, mais contre l'Etat et alors dans ce cas, qui peut être l'arbitre ? Voulez-vous voir arriver à la guerre civile ?

On proteste sur divers bancs parce qu'il n'y a aucun ministre au banc du Gouvernement.

M. Prosper BLANC (Ain) demande que l'on se procure davantage de l'état des routes rurales.

M. MARESCAUX

M. MARESCAUX (Nord) estime qu'on doit encourager l'exportation, notamment en faisant passer à la liquidation des caisses de l'Etat des arriérés de crédit.

M. BRACHARD, au nom de la commission des pensions et des retraites, se réjouit de la décision de la commission des finances du Sénat au sujet des articles de la loi de finances relatifs aux pensions et qui feront ultérieurement l'objet de propositions parlementaires.

Repression de la fraude fiscale

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion des articles.

La Chambre adopte en le modifiant l'article 2 quater de la loi de finances (impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et taxe à la production, extension du régime du forfait) et reprend son texte en ce qui concerne l'article 2 quinquies (bordereau de coupons).

La Chambre adopte les nouveaux textes proposés par sa commission pour les articles 2 quinquies A (répression de la fraude fiscale) et 2 quinquies B (extension du droit de timbre, registres de l'état civil).

La Chambre vote la création de 4 catégories d'auxiliaires

Elle adopte les propositions de sa commission en ce qui concerne divers articles : 2 bis (Comité de reorganisation administrative).

Malgré l'opposition du gouvernement et de la commission de la Chambre adopte un amendement de M. HARTMANN à l'article 32 quater, amendement tendant à la création de quatre catégories d'auxiliaires.

Extension des allocations familiales aux exploitants agricoles et artisans ruraux

L'examen des articles se poursuit rapidement. La Chambre adopte notamment l'article 32 A, qui prévoit l'application du décret-loi étendant les allocations familiales aux exploitants agricoles et artisans ruraux dans un délai de trois mois après la publication de l'arrêté d'administration publique, se réserve en attendant une bonification à ceux qui ne sont pas inscrits au rôle de l'impôt général sur le revenu.

Office du bié

L'article 52 ter (Office du bié), M. MALROUX (Tarn) déplore que la France n'ait pas ses excédents en Espagne républicaine.

M. FERRIN (Isère) se réjouit de l'accord qui s'est fait entre les deux Assemblées pour ramener à un chiffre de 18 francs le maximum de la taxe ou si on fera payer les récoltants.

M. BESSE (Lot) pose les problèmes des échanges et interroge le ministre sur la modification apportée à l'article 52 ter par le Sénat (limitation à trois chiffres de bié au lieu de quatre, pour le chiffre de la consommation annuelle fixée par personne pour les producteurs). Sur cet article la Chambre reprend son texte.

Elle reprend également son texte pour l'article 52 quinquies (augmentation des pensions concédées sur la Caisse générale de prévoyance des marins pour supplément de navigation hautesurs).

L'Assemblée en termine rapidement avec la loi de finances et aborde l'examen des crédits modifiés ou rétablis par la commission des finances.

LES CRÉDITS

Elle adopte les crédits de la Présidence du Conseil, de l'Economie Nationale, des Finances, de la Justice et des Affaires étrangères, plus ceux de l'Intérieur de la Guerre des territoires d'Outre-Mer, de la Marine.

Sur le budget de l'Education Nationale, M. DENAIS demande que les élèves étrangers des lycées et collèges français paient une certaine contribution.

M. GUERRET (Tarn-et-Garonne) demande au Ministre de respecter le statut des fonctionnaires pour les sanctions qui leur seraient appliquées à l'égard des fonctionnaires ayant fait grève le 30 novembre ; il estime qu'une suspension de traitement n'est pas légale.

Les crédits de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique sont adoptés, ainsi que ceux des Beaux-Arts, du Commerce, de l'Air, du Travail, de la Santé Publique, des Colonies, de l'Agriculture et des Travaux Publics.

A propos du budget de la Marine Marchande, M. CRISTOPOL proteste contre la suppression de la loi de 40 heures pour les marins. La Chambre adopte enfin les budgets de la Imprimerie Nationale et les budgets annexes.

L'ensemble du projet de budget est voté par 322 voix contre 222.

Le recrutement de l'armée de l'air

La Chambre adopte le projet de loi tendant à compléter la loi sur le recrutement de l'armée de l'air, dont le gouvernement demandait la discussion immédiate. Puis la séance est suspendue à 12 h. 55 jusqu'à minuit.

La balance budgétaire

Après la seconde lecture par la Chambre du projet de budget de l'exercice 1939, la balance de ce budget s'établit ainsi qu'il suit : Prévisions de recettes 66.212.026.232, prévisions de dépenses 66.212.124.239. Excédent de recettes 97.902.373.

L'AUDITION DE M. DALADIER AU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE

Le groupe radical-socialiste a entendu cet après-midi le président du Conseil d'après la séance des commissions réunies dans les couloirs, après cette audition, M. Edouard Daladier a traité d'abord des problèmes de politique extérieure et a notamment renouvelé avec force la déclaration que M. Georges Bonnet avait faite récemment à la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre et suivant laquelle la France ne céderait pas un pouce de son territoire. Il a ajouté qu'il avait, du reste, l'intention d'arriver publiquement au cours de son prochain voyage, la politique de fermeté du gouvernement.

Le budget

Sur le plan de la politique intérieure, le Président du Conseil a évoqué, en particulier, les questions que soulève la navette budgétaire. Il a déclaré qu'il se proposait de demander, cette nuit, deux assemblées de faire un effort exceptionnel pour assurer le vote du budget avant son départ pour la Corse et la Tunisie fixé à demain matin. Il a insisté sur le fait que ces deux assemblées se rattachent au texte soutenu par le gouvernement et repoussent éventuellement les amendements présentés par la commission des finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

M. Daladier a répondu qu'il ne s'opposait pas à une transaction à ce sujet. C'est ainsi qu'il admettait que certaines attentions fussent apportées aux députés des départements de la région, et que la Chambre a réduit sensiblement, dans l'article 33 bis de la loi de finances.

## LA SÉANCE AU SÉNAT

La séance du Sénat est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. MM. Paul Reynaud et Henri Queuille sont au banc du gouvernement.

Le projet de budget est déposé

Le ministre des Finances dépose le budget retour de la Chambre, ainsi que plusieurs autres projets votés au Palais-Bourbon, dont le projet de budget de l'Algérie. Le gouvernement demande la discussion immédiate de ce dernier projet.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi figurant à l'ordre du jour, parmi lesquels le projet de loi relatif à la nomination à mettre à la disposition du ministre de l'Air un nouveau contingent de la Légion d'honneur en faveur des militaires volontaires de la guerre 1914-1918. La séance est suspendue à 17 h. 20.

Le budget de l'Algérie

La séance est reprise à 18 h. 5. Le débat législatif étant épuisé, le Sénat aborde, en présence de M. Albert Barraud, ministre de l'Intérieur, la discussion du projet de loi relatif à la nomination à mettre à la disposition du ministre de l'Air un nouveau contingent de la Légion d'honneur en faveur des militaires volontaires de la guerre 1914-1918. La séance est suspendue à 17 h. 20.

Le rapport de M. TAURINES

M. TAURINES développe son rapport. Il regrette que, comme les années précédentes, le Sénat soit appelé à donner son avis sur des textes qu'il n'a pas eu la possibilité matérielle d'étudier. La commission estime qu'il conviendrait de mettre un terme à des engagements préjudiciables aux intérêts de l'Algérie de la nation tout entière et incompatibles avec les prérogatives et la dignité du Parlement, d'autant que si le budget n'est pas approuvé au sens usuel, le budget de l'exercice précédent est automatiquement reconduit ; d'où ce dilemme : adoption hâtive d'un budget non étudié ou reconduction du budget précédent, ce qui constituerait une période d'instabilité économique.

Cette année, l'événement extérieur important est le départ de l'Algérie de M. TAURINES développe son rapport. Il regrette que, comme les années précédentes, le Sénat soit appelé à donner son avis sur des textes qu'il n'a pas eu la possibilité matérielle d'étudier. La commission estime qu'il conviendrait de mettre un terme à des engagements préjudiciables aux intérêts de l'Algérie de la nation tout entière et incompatibles avec les prérogatives et la dignité du Parlement, d'autant que si le budget n'est pas approuvé au sens usuel, le budget de l'exercice précédent est automatiquement reconduit ; d'où ce dilemme : adoption hâtive d'un budget non étudié ou reconduction du budget précédent, ce qui constituerait une période d'instabilité économique.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

M. ROUX-FREISSINENG

M. ROUX-FREISSINENG, sénateur d'Oran, déclare que l'agitation que l'Algérie a connue commence à s'apaiser. L'opinion de M. TAURINES, qui signale les caractéristiques du budget en discussion et apporte notamment quelques indications sur la dette de l'Algérie, en conclusion, demande au Sénat d'adopter à l'unanimité la loi de finances algérienne, c'est-à-dire, la Haute Assemblée, dit-il, manifeste, une fois de plus, sa sollicitude aux populations des départements de l'Oran du Nord.

## L'ACCROISSEMENT DE LA FLOTTE SOUS-MARINE DU REICH

### LA RÉPONSE DÉFINITIVE ALLEMANDE SERA REMISE PAR ÉCRIT A LONDRES

On suppose que le Reich maintiendra ses intentions

Londres, 31. — Le « Foreign Office » publie le communiqué suivant : Une réunion a eu lieu dans la matinée du 30 décembre, au ministère allemand de la Marine, entre les délégués de Grande-Bretagne et du Reich, pour permettre la discussion de certaines questions relatives à l'accord naval anglo-allemand de juin 1935 et à celui de juillet 1937.

Les conversations se sont déroulées dans une atmosphère des plus amicales. Les représentants des deux gouvernements ont exprimé leur avis sur les problèmes en cause, et le gouvernement allemand donnera, d'ici peu, une réponse définitive par écrit.

Le maintien des prétentions est possible

Bien qu'aucune indication officielle ne soit donnée en dehors de ce communiqué, on a tout lieu de croire que les conversations d'hier n'ont pas sensiblement modifié la position allemande et que le Reich maintient son intention de construire un tonnage de sous-marins égal à celui de la Grande-Bretagne.

Il est donc à prévoir que la réponse définitive du Reich sera, à cet égard, une confirmation.

Il en serait de même en ce qui concerne les croiseurs de la catégorie A. Par contre, il est encore impossible de dire si des apaisements n'ont pas été donnés en ce qui concerne les détails de construction du type de sous-marins que le Reich se propose de construire ; mais, dans l'ensemble, on ne paraît guère plus optimiste à cet égard.

Quoi qu'il en soit, il faut rappeler que le gouvernement du Reich exerceant un droit qui tient du traité de 1936, le gouvernement britannique ne pouvait faire aucun pression en invoquant des arguments juridiques.

Les membres de la délégation anglaise sont de retour en Angleterre

L'amiral Cunningham et les membres de la délégation anglaise sont arrivés à Croydon à 13 h. 35. Le vice-amiral s'est refusé à faire aucune déclaration à la presse.

Il est fait état d'une déclaration officielle soit faite sur ces ententes avant que la « réponse définitive » du Reich soit connue, bien que cette réponse ne soit probablement pas très différente de ce qu'on sait déjà de l'attitude allemande.

Le communiqué du D. N. B.

Berlin, 31. — Le « D. N. B. » publie l'information suivante : Les représentants de l'ambassade britannique qui étaient arrivés à Berlin, le 29 décembre, ont eu hier, avec les représentants de la marine allemande, les conversations prévues sur des questions soulevées par les pactes navals de 1935 et de 1937 et 17 juillet 1937. Les ententes anglaises sont reparties aujourd'hui pour Londres.

Les représentants des deux gouvernements exposent leurs opinions multiples sur les points en question.

Le gouvernement du Reich adressera au gouvernement britannique une communication écrite finale. Les représentants anglais sont reparties aujourd'hui pour Londres.

CE QUE LES ALLEMANDS VOUDRAIENT OBTENIR D'APRÈS LES BRUITS QUI COURRAIENT A BERLIN

Berlin, 31. — Aucun communiqué n'a été publié jusqu'ici sur les pourparlers qui viennent de se dérouler entre la délégation navale britannique conduite par l'amiral Cunningham et l'ambassadeur allemand.

On croit savoir toutefois que les désirs exprimés par les Allemands porteraient surtout sur le tonnage de leurs sous-marins. Par les traités navals avec l'Angleterre, l'Allemagne a vu sa flotte réduite à 35 % du tonnage global de la flotte anglaise, mais, pour les sous-marins, les accords prévoient une proportion de 45 % pour l'Allemagne, pouvant être portée à 100 %, après entente avec le gouvernement anglais.

Les Allemands souhaitent également soulever la question du calibre de l'armement des croiseurs lourds.

L'annuaire de la marine allemande, récemment paru, montre que l'Allemagne dispose actuellement de 100 sous-marins de 250 tonnes, onze de 517 tonnes, huit de 740 tonnes.

Elle a en service, lancés de 1935 à 1937, dix sous-marins de 500 tonnes, deux de 713 tonnes, quatre de 280 tonnes. Parmi les sous-marins portés comme étant en chantier, plusieurs ont déjà été lancés depuis juillet 1938.

L'Ambassadeur d'Angleterre à Rome s'est entretenu de la question avec le comte Ciano

Rome, 31. — L'ambassadeur d'Angleterre s'est entretenu, ce matin, avec le comte Ciano au palais Chigi. Selon les milieux informés, il aurait mis au courant de l'ambassadeur britannique les mandats de Berlin au sujet de l'accroissement de la flotte sous-marine allemande.

MADAME GERMAINE DE ROUEN

reçoit au buffet de la gare de Lille

Après le départ du président du Conseil un échange de vues a eu lieu au sujet de l'article 2 quinquies, relatif à l'extension des bordereaux de coupons aux comptes courants de banques, et le Sénat a décidé de soutenir le texte présenté à ce sujet par la commission des Finances et repris ce matin par le Sénat, quelle que soit la décision du Sénat.

Plus de sept milliards de crédits ont été engagés pendant les événements de l'été dernier

Le Gouvernement a déposé à la Chambre un projet approuvant les autorisations d'engagement

Paris, 31. — Le Gouvernement a déposé à la Chambre un projet approuvant les autorisations d'engagement de dépenses sur l'exercice 1938. Pour les besoins de la Défense nationale, à l'occasion des événements extérieurs de l'été dernier et de la mobilisation partielle du mois de septembre. Ces autorisations de dépenses résultent des délibérations des Conseils des Ministres en date des 8 juillet, 27 septembre, 12 octobre et 24 décembre derniers, et le montant des crédits s'élève respectivement à 2.515 millions, 1.188 millions, 2.307 millions 506.000 fr. et un million de francs soit au total 7.010.506.000 francs. Toutefois ces autorisations s'imputent à concurrence d'un milliard sur celles que la loi de finances de 1939 prévoit au compte des investissements en capital.

La répartition par catégories de ces crédits est la suivante : Pour le département de la guerre, 2.446 millions dont 1.900 pour les dépenses de matériel et 546 pour les dépenses de personnel ; pour l'armée de l'air, 210 millions pour la défense passive ; pour la marine 397 millions et demi, dont 300 millions pour les constructions navales et installations ; pour le budget annexe des poudres 445 millions.

## UNE BELLE MANIFESTATION CHEZ LES CHEMINOTS DE LILLE

### A L'OCCASION DU DÉPART POUR LA RETRAITE DE MM. RÉAUD ET DUFOUR UNE CÉRÉMONIE S'EST DÉROULÉE HIER EN GARE

A l'occasion du départ pour la retraite de MM. Réaud et Dufour, une cérémonie s'est déroulée hier en gare.

Qui, dans le Nord, ne connaît M. Réaud, chef d'études principal attaché à l'Inspection de l'exploitation en gare de Lille ?

Qui ne connaît aussi M. Dufour, inspecteur des services commerciaux ?

Et les vœux tous deux, ces très modestes fonctionnaires cheminots qui, après 40 années de services vont devoir prendre un repos bien gagné. Nous écrivons écrivons car, demandez leur ce qu'ils pensent, dans le fond de leur cœur de cette solennité qu'on leur impose. Ils ont toujours eu 40 heures chaque jour, ont été à la disposition du public, ont rendu tant de services, qui ont donné tant de bons conseils, qui ont servi tant de personnes... qui ont pris tant d'initiatives...

A qui doit-on la reconstruction du réseau dans le Nord ? Qui a voulu, envers et malgré tout, commémorer le souvenir de nos braves cheminots qui un jour d'octobre 1914 sont tombés à Warrinchant sous les balles meurtrières ?

Des chefs étaient là, évidemment mais à leurs côtés, ne trouvant-on pas toujours des gens dévoués ; MM. Raut et Dufour qui, eux, connaissent mieux que quiconque la situation ?

LA MANIFESTATION

A l'occasion de leur départ pour la retraite, pour ce long voyage qu'ils n'avaient jamais fait (ils en ont tant fait de voyages durant ces 40 années de services), le personnel de l'Inspection principale et de la gare de Lille a organisé, samedi, à 11 h. 30 dans les bureaux du service de l'Inspection, une réunion toute intime pour exprimer aux nouveaux retraités ses sympathies et ses vœux.

A cette réunion assistaient : MM. Latouche, ingénieur de l'Exploitation, chef

de la gare de Lille, Tourcoing, Roubaix, Lille-Deulivrance, Fives-Lille, Saint-Sau